

PROCES-VERBAL DES ENTRETIENS ENTRE M. LE CONSEILLER FEDERAL
P. AUBERT (CFA) ET LE SECRETAIRE FEDERAL AUX AFFAIRES ETRAN-
GERES DE YUGOSLAVIE M. R. DIZDAREVIĆ (D) LES 1er ET 2 NO-
VEMBRE 1984 A BELGRADE

La délégation suisse était composée de:

M. Pierre AUBERT

Conseiller Fédéral et Chef du Département Fédéral des Affaires
Etrangères

M. Alfred HOHL

Ambassadeur de Suisse en RSF de Yougoslavie

M. Jean-Pierre RITTER

Ambassadeur au Département Fédéral des Affaires Etrangères, Chef de la
Délégation suisse à la Conférence de Stockholm

M. Francis PIANCA

Ambassadeur au Département Fédéral des Affaires Etrangères, Chef du
Secrétariat politique pour l'Europe et les Etats-Unis d'Amérique

M. Jacques FAILLETAZ

Ministre plenipotentiaire au Département Fédéral des Affaires Etran-
gères, Chef de la Division des finances et de l'économie

M. Michel PACHE

Chef du Service d'information et de presse au Département Fédéral des
Affaires Etrangères

M. Georg ZUBLER

Deuxième Secrétaire à l'Ambassade de Suisse en RSF de Yougoslavie

M. Philip JACCARD

Secrétaire au Cabinet du Chef du Département Fédéral des Affaires
Etrangères

Mme Anne ABELE

3ème Secrétaire à l'Ambassade de Suisse en RSF de Yougoslavie

et la délégation yougoslave de:

M. Raif DIZDAREVIĆ

Secrétaire Fédéral aux Affaires Etrangères

M. Sulejman REDŽEPAGIĆ

Ambassadeur de la RSF de Yougoslavie en Suisse

M. Aleksandar MANETOVIĆ

Ambassadeur au Secrétariat Fédéral aux Affaires Etrangères

M. Aleksandar BOŽOVIĆ

Ambassadeur au Secrétariat Fédéral aux Affaires Etrangères

M. Slavko ŠUKOVIĆ

Chef du Cabinet et Conseiller du Secrétaire Fédéral

M. Vladislav JOVANOVIĆ

Directeur du Département pour l'Europe de l'Ouest au SFAE

M. Dragan IGNJATIJEVIĆ,

Conseiller spécial au Département pour l'Europe de l'Ouest au SFAE



- D. Estime que les relations entre la Suisse et la Yougoslavie sont fort bonnes, empreintes de compréhension et d'estime réciproques et qu'elles se déroulent dans une atmosphère amicale. La Yougoslavie apprécie particulièrement le rôle que joue la Suisse dans les relations internationales ainsi que la coopération que les deux pays ont pu établir sur bon nombre de questions communes. La Suisse est donc si nécessaire que si elle n'existait pas, il faudrait l'inventer.

Concernant les affaires intérieures, il exprime le souhait que la collaboration à cet égard puisse être renouée. Cette question a déjà été soulevée lors de la visite du M. Loncar à Berne. La préparation d'une rencontre des deux Ministres de l'Intérieur est laissée aux bons soins des Ambassadeurs respectifs. Vu les particularités qui nous rapprochent, les contacts existant entre les Ministères de la Défense sont également un point de satisfaction. Après la visite effectuée en Suisse par le général Gračanin, la venue de son homologue en Yougoslavie est attendue.

La coopération dans le domaine économique revêt une importance primordiale. La Yougoslavie souffre d'un déficit chronique de la balance des paiements. Cependant, les possibilités de faire plus encore dans le secteur économique existent. La Suisse qui a été si active au cours des dernières années et qui a soutenu nos efforts de stabilisation a montré qu'elle comprend ce que cela représente pour nous. Nous espérons que la Suisse continuera de jouer le rôle de coordinateur entre la Yougoslavie et les pays dits du groupe de Berne. Avec notre programme d'assainissement valable jusqu'en 1990, là nous avons proposé un modèle de remboursement de nos dettes. Celles-ci représentent une charge énorme qui ralentit notre développement; nous devons affecter 40 % de nos rentrées en devises à leur remboursement. Ce plan est l'expression de la volonté de la Yougoslavie de répondre à ses obligations envers les pays créanciers. Jusqu'à présent, le problème a été résolu d'année en année, ce qui est une pratique insoutenable. Nous devons mener des entretiens avec le FMI six mois durant jusqu'à ce que nous parvenions à un accord. Alors que nous avons atteint un certain degré de stabilité, nous voulons nous engager dans un arrangement à plus long terme. Nous envisageons une reprogrammation des dettes pour une période de douze ans, avec une suspension des paiements pendant quelques années et des conditions de paiement un peu plus favorables car celles que nous avons obtenues jusqu'à présent ont été exorbitantes. Nous avons obtenu à ces propositions des réactions diverses, qui vont de l'acceptation pure jusqu'à l'accord conditionnel (pour ce qui est du FMI). Dans d'autres cas, nos partenaires n'ont pas exprimé leur avis. Pourquoi reporter à plus tard un tel accord qui devra bien se réaliser un jour? Quel état rembourse le principal de ses dettes? Il en est même qui ne paient pas leurs intérêts. Or nous ne demandons pas l'arrêt du remboursement mais de mettre en place des modalités qui permettent de répondre aux obligations sans freiner par trop le développement du pays.

- 2 -

Enfin, il est un point négatif dans les rapports entre nos deux pays que je me dois de mentionner, je veux parler des actions subversives menées contre la Yougoslavie sur territoire suisse.

CFA. Nous ne pouvons tolérer des menées subversives sur territoire suisse et nous sommes d'accord avec vous qu'elles seraient inacceptables. Maintenant, nous nous en occuperons personnellement.

Nos relations bilatérales sont excellentes. La Suisse est très attachée à la Yougoslavie dont elle a admiré le courage pendant la deuxième guerre mondiale et l'indépendance par la suite. Nous tenons beaucoup à votre non-alignement.

Nous avons les mêmes convictions sur l'indépendance et la non-intervention, principes conformes à notre neutralité. Bien que d'idéologie différente, nous avons des buts communs que nous avons essayé d'atteindre au cours des diverses conférences de la CSCE et nous partageons à Stockholm la même volonté affirmée d'assurer la sécurité en Europe. Nous nous félicitons de cette identité de vues sur la sécurité qui existe entre nos deux pays. Notre intérêt commun est de rester unis même si des difficultés pouvaient intervenir. Nous ne faisons pas appel à l'antisoviétisme mais à la dignité de chaque peuple. Le droit de chaque peuple à vivre libre et indépendant est un dogme de notre politique.

Concernant la coopération entre la Yougoslavie et la Suisse dans la lutte contre le terrorisme, une rencontre entre experts - proposée par votre Ministère de l'Intérieur - pourrait avoir lieu à Berne ou à Belgrade. Nous prenons note de ce que vous n'insistez pas sur la réciprocité.

Au sujet de la consolidation des dettes yougoslaves, votre pays a adressé le 23 octobre 1984 une demande à ses créanciers de réunir à bref délai le groupe de coordination sous présidence suisse. Les pays créditeurs par lettre signée par M. Jørgensen (F), ont consenti à la convocation d'une telle réunion qui pourra se tenir le 26 novembre 1984 à Genève. Cependant, avant qu'un accord de stand-by ait été conclu avec le FMI, la question d'une consolidation pluriannuelle ne pourra pas être abordée. Ainsi, l'ordre du jour de la réunion de Genève sera restreint. Il permettra à la Yougoslavie d'exposer sa situation économique, les perspectives d'avenir ainsi que la question du service de la dette au cours des années à venir. Il nous reste donc à savoir si vous acceptez une telle réunion dans le cadre des conditions posées par la lettre de M. Jørgensen, c'est-à-dire sans entrer en matière sur la question de la reprogrammation.

CFA. Soulève la question de la zone dénucléarisée dans les Balkans lancée par la Grèce. Nous aimerions connaître votre position sur ce sujet qui touche à la sécurité de toute une zone de l'Europe et nous concerne par conséquent également. A notre connaissance, la Yougoslavie est plutôt en faveur d'une zone de paix que d'une zone dénucléarisée.

D. La Yougoslavie est favorable à la création d'une zone dénucléarisée. Elle peut constituer une première étape dans la création d'un monde dénucléarisé. C'est pourquoi nous soutenons la création de telles zones où qu'elles se trouvent, dans le Nord de l'Europe, l'océan indien, l'Amérique centrale ou les Balkans. Les différences de points de vue avec nos voisins ne concernent pas le principe mais des problèmes concrets de réalisation. Dans les Balkans, deux pays appartiennent au bloc de l'Est et deux à celui de l'Ouest. Quatre pays doivent donc se plier aux décisions des camps. En Grèce et en Turquie, des armes nucléaires sont déjà installées. Face à cette situation, le projet d'une zone dénucléarisée dans les Balkans reste un objectif à atteindre mais il n'est guère réaliste. Si nous insistons de réaliser ce but maintenant, le même jour nous nous séparerions de nos partenaires. Nous devons nous limiter à trouver des concordances d'intérêts.

CFA. La Suisse est déjà une zone dénucléarisée puisque nous avons pris l'engagement de ne jamais avoir d'armes nucléaires sur notre territoire. Pour que notre neutralité armée soit crédible, il faut qu'elle soit bien armée. Dans une zone dénucléarisée, toute la sécurité repose sur les armes conventionnelles.

D. Nous sommes dans une situation identique. Nous ne fabriquons pas d'armes nucléaires et nous ne laisserons aucune puissance stationner son armement nucléaire sur notre territoire. Nous attachons une grande importance à notre capacité de défense pour laquelle nous faisons de grands investissements. Mais nous avons aussi un peuple prêt à se défendre.

CFA. Remet à son interlocuteur un aide-mémoire sur l'entraide en matière de circulation routière.

Conférence de Stockholm

D. A un moment où tous les canaux de communication sont fermés, la Conférence de Stockholm constitue un forum très important.

Les grandes puissances ainsi que les pays des deux blocs placent des espoirs dans l'influence que les N+N peuvent exercer en faveur de renouement des contacts. Tant M. Schultz que M. Gromyko ou M. Cheysson, avec lesquels j'ai eu des entretiens à New York, ont souhaité que les N+N jouent un rôle actif pour assurer le succès de la Conférence de Stockholm.

Il rappelle qu'en 1985 sera célébré le 10^e anniversaire de l'Acte final d'Helsinki et demande de quelle façon cette commémoration pourrait être marquée.

Si la Conférence de Stockholm pouvait arriver à un résultat avant cette date, cela constituerait un apport substantiel au processus CSCE qui pourrait être présenté à cette occasion.

- CFA. Estime qu'il ne faut pas forcer la négociation de Stockholm dans ce but et que la présentation de résultats prématurés peut mettre en cause la crédibilité des N + N. En dehors de cela, cette célébration devrait être fêtée à un haut niveau puisqu'il s'agit de la sécurité et de la coopération en Europe et que la CSCE constitue le seul forum où ces questions sont discutées.
- RR. Jusqu'à présent, les N + N se sont limités à défendre leur propre point de vue sur la sécurité. Ils n'ont pas encore commencé à jouer leur rôle traditionnel d'intermédiaire entre les deux camps. Si nous avons certaines conceptions qui diffèrent en matière de sécurité, nous devrions observer une attitude d'abstention afin de présenter notre unité d'action.
- D. Considère également que l'unité du groupe est primordiale et que les N + N ne doivent pas se lancer dans des initiatives irréalistes. Mais ils ne devraient pas non plus s'accomoder trop d'une position d'attente qui freine sa créativité. Ses possibilités d'action dépendront surtout de l'évolution du dialogue entre les Etats-Unis et l'URSS qui pourrait reprendre au début de l'année prochaine.
- CFA. Pense que tout ne doit pas dépendre de la reprise du dialogue entre les deux superpuissances lorsqu'il s'agit de la sécurité en Europe et que les N + N ont là un rôle à jouer qui est dans la tradition de non-alignement yougoslave et de la neutralité suisse.

Chypre

- D. Pense que les entretiens à New York avec M. Perez de Cuellar ont permis d'amorcer un progrès réel car ils ont porté sur les problèmes essentiels. Encore faut-il que les Turcs fassent des concessions sur la question du territoire et que les Grecs admettent l'égalité des deux communautés. Pour que Chypre reste non aligné, il n'y a pas d'autre alternative que la fédération des deux communautés. Mais les Chypriotes grecs ne peuvent se résoudre à accepter l'égalité des deux ethnies.
- CFA. La minorité turque n'est pas à la hauteur de ses prétentions égalitaires: alors que la partie grecque est très prospère, celle qui relève de la Turquie décline à tous égards et les Turcs se montrent incapables d'en assurer la gestion. Vu l'inégalité qui existe de fait, les Grecs n'accepteront pas l'égalité de droits. Les possibilités de sauver Chypre étaient meilleures dans le passé.
- RR. Quelle signification donnez-vous à la déclaration d'un Etat séparé turc à Chypre? S'agit-il à votre avis d'une manoeuvre tactique?
- D. La Yougoslavie a condamné la création de la République Chypriote turque. Les entretiens que j'ai eus récemment avec mes interlocuteurs turcs m'ont persuadé que la proclamation de cette République ne constitue qu'un moyen de pression destiné à faciliter la réalisation des objectifs de la communauté turque. Mes interlocuteurs ont d'ailleurs passé son existence sous silence et souligné qu'ils désiraient que Chypre reste indépendant, non aligné et composé de deux zones.
- Le problème de Chypre relève d'un complexe turco-grec, d'une obsession. Les Turcs refusent la présence d'un contingent grec sur l'île. Dans ce but, ils devraient faire en sorte que les forces turques se replient, mais ils les maintiennent comme moyen tactique. Au fil du temps, ce qui n'était qu'un moyen crée une situation de fait qui présente des dangers réels. Les deux parties n'ont pas réussi à établir des rapports vivables au sein d'une Fédération et elles ne sont pas en mesure de présenter des solutions. Elles se livrent une bataille de rapports et de chiffres alors qu'une Fédération n'est pas pensable sans l'acceptation d'un principe d'égalité entre les deux Communautés.
- RR. M. Perez de Cuellar a essayé une politique de petits pas. Cependant les entretiens de New York ont été décevants par rapports à ceux de Vienne qui étaient plus prometteurs.
- D. L'orientation de M. Perez de Cuellar me paraît réaliste. A New York les deux parties ont été confrontées aux questions fondamentales et forcées de prendre conscience de la nécessité de faire des concessions. Mais le ressentiment qu'elles entretiennent à l'égard des événements passés continue à faire obstacle.

Amérique latine

CFA. Informe D. sur son voyage en Amérique latine. Concernant l'Argentine, il souligne la fragilité du processus de démocratisation. Le pays est pris entre le marteau et l'enclume, d'un côté l'armée qui reste un corps puissant et organisé et de l'autre les exigences des associations pour les droits de l'homme. Si l'on voulait donner suite au rapport Sabato établi par la Commission nationale pour les disparus, ce sont des milliers de militaires qui devraient être conduits devant les Tribunaux. Ainsi pour rendre justice aux disparus, l'armée devrait être pratiquement décimée. Les accusés auraient dû comparaître devant un Tribunal militaire ce qui aurait permis un assainissement interne de l'armée. Mais il y en avait tellement à juger que celui-ci ne s'est pas exécuté.

D'autre part, les diverses associations pour les droits de l'homme, y compris les mères de la Place de mai, qui réclament vengeance pour les violations passées, présentent par leurs excès une menace d'introduction d'un nouveau terrorisme en Argentine.

Amérique centrale

CFA. Souligne l'importance de l'Acte de Contadora et surtout des protocoles additionnels qui ont été ouverts à la signature d'Etats n'appartenant pas à cette région mais disposés à soutenir un action pour la paix. La Suisse signera ce protocole, si elle peut de la sorte apporter une caution à la paix, et elle en parlera au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe afin de toucher un cercle plus large que la CEE, qui avait été invitée à fin septembre à la réunion de Costa Rica.

Quant à la situation au Nicaragua, elle doit être envisagée dans le cadre nouveau du processus de Contadora. Les Etats-Unis ont une attitude très réservée à l'égard de cet Acte que le Nicaragua était prêt à signer. Les négociations seront donc difficiles, mais il n'est pas exclu que les Etats-Unis acceptent de le signer. En devenant cosignataire avec le Nicaragua de cette Convention, on peut s'attendre à ce que des possibilités supplémentaires de dialogue soient ouvertes entre les deux pays.

Cependant nous sommes encore loin d'une situation paisible et le danger d'intervention existe toujours. Le blocage économique contre le Nicaragua se rapproche d'une demi-intervention au sens classique du terme. Par ailleurs, les Etats-Unis ont été les plus actifs à New York pour tenter d'empêcher la signature de l'Acte de Contadora et les propos de M. Reagan, lorsqu'il s'agit de Nicaragua, sont d'une extrême sévérité.



SCHWEIZERISCHE VERTRETUNG
REPRÉSENTATION SUISSE

in / à Belgrade

Annexes

an	FN	DJ	PIA	7L	a/a
Datum	12.12			12.11	
Visa	+DJ	P.			-DJ
EDA		12.12.84		-9	
Ref. <i>p. B. 15.21. Youg. (9)</i>					

DFAE
Division Politique I

Ihr Zeichen
Votre référence

Ihre Nachricht vom
Votre communication du

Unser Zeichen
Notre référence

Datum
Date

331.2-rk

11.12.1984

Gegenstand / Objet Procès-verbal

Ci-joint vous trouverez deux exemplaires du procès-verbal des entretiens entre M. le Conseiller Fédéral P. Aubert et le Secrétaire Fédéral aux affaires étrangères de Yougoslavie M. R. Dizdarević les 1er et 2 novembre 1984 à Belgrade.

L'Ambassadeur de Suisse:
p.o.

Annexes mentionnées

Anne Abele